

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01620

Numéro SIREN : 514 953 850

Nom ou dénomination : SAM IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt 14520

SAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 575.000 euros
Siège social : Le Domaine de la Gratiane
1, rue Frédéric Chopin
13320 BOUC BEL AIR
RCS AIX-EN-PROVENCE
SIREN N° 514 953 850

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'Z' shape with a loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : SAM IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 1 RUE FREDERIC CHOPIN		13320 BOUC BEL AIR	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 51495385000021		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le : 31122020	
		N-1 31122019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cédant Qualifié

Désignation de l'entreprise : SAM IMMOBILIER

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5.75. 000.....)	DA	575 000	575 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 091 555	2 786 407
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	57 500	57 500
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	398	398
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 629 299	1 305 649
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 353 753	4 724 954
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	250 028	281 105
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	250 028	281 105
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 956 180	2 523 526
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 313 981	1 966 551
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	136 138	325 608
	Dettes fiscales et sociales	DY	913 848	787 543
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	583 026	1 402 384
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		84 000
	TOTAL (IV)	EC	7 903 173	7 089 613
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 506 954	12 095 671
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 913 173	7 089 613
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 945 844	2 499 967

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAM IMMOBILIER

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	FD		FE		FF				
			FG		3 323 196		FH		FI	3 323 196
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		3 323 196	FK			FL		3 323 196
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	1 344		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	20 860	34 374	
	Autres produits (1) (11)						FQ	15 018	941	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 360 418	3 998 166	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	912 218	1 278 235	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	52 538	66 823	
	Salaires et traitements*						FY	964 091	975 185	
	Charges sociales (10)						FZ	428 026	448 050	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	55 291	50 793	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	2 440	2 212	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 414 605	2 821 298	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	945 813	1 176 868	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	1 585 585	956 399		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 121	6 370	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	2 121	6 370		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	82 196	105 706	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	82 196	105 706	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(80 075)	(99 336)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 451 323	2 033 932		

Désignation de l'entreprise : SAM IMMOBILIER

Néant ☐

						Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	30 988	51 510		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	281 105			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	312 093	51 510		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	399 807	95 216		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	250 028	281 105		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	649 835	376 321		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(337 743)	(324 811)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	484 281	403 472		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	5 260 217	5 012 445		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	3 630 917	3 706 797		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	1 629 299	1 305 649		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières				HY				
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *				HP				
		{ - Crédit bail immobilier				HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD				
	(9)	Dont transferts de charges				A1	20 860	34 374		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)						Exercice N				
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cf état annexe						649 834		312 092		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	10
Ventilation de l'effectif moyen	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 13 506 953.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 323 195.68 Euros et dégageant un bénéfice de 1 629 299.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entreprise a été fermée durant le premier confinement.
Elle a eu recours à du chômage partiel pendant cette période.
Un prêt garanti par l'état PGE a été souscrit pour 990 000 euros.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	57 500			57 500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	15 700	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de participations des filiales, supports de programmes immobiliers, ont fait l'objet de provision en fonction de la marge opérationnelle attendue au terme de l'opération à la date de clôture.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	186 083
Autres créances	4 866
Total	190 949

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 337
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 007
Dettes fiscales et sociales	98 867
Autres dettes	76 495
Total	218 706

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 106
Total	9 106

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
HONORAIRES DE PROMOTION	2 877 219
REFACTURATIONS FILIALES	445 976
Total	3 323 195

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	3
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 034 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 034 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	1 500 000
Autres engagements donnés :	1 500 000
-Pour une ouverture de crédit en compte courant d'un montant maximal de 3 000 000 €	
Nantissement du compte à terme	1 500 000
Total (1)	3 000 000
(1) Dont concernant les dirigeants	1 500 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : CIC LYONNAISE DE BANQUE
 Nom des personnes ayant donné leur caution : Alain ROSTAN
 Montant initial de la caution : 1 300 000
 Montant restant dû de la caution : 1 300 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Cautiun donn��e au profit du	:	CIC LYONNAISE DE BANQUE
Nom des personnes ayant donn�� leur cautiun	:	Alain ROSTAN
Montant initial de la cautiun	:	200 000
Montant restant d�� de la cautiun	:	200 000

Cautiun donn��e au profit du	:	CIC LYONNAISE DE BANQUE
Nom des personnes ayant donn�� leur cautiun	:	AR INVESTISSEMENT
Montant initial de la cautiun	:	300 000
Montant restant d�� de la cautiun	:	300 000

SAM IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 575.000 euros
Siège social : Le Domaine de la Gratiane
1, rue Frédéric Chopin
13320 BOUC BEL AIR
RCS AIX-EN-PROVENCE
SIREN N° 514 953 850

AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

TROISIEME RESOLUTION

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice s'élevant à la somme de 1.629.299 Euros :

- | | |
|--|------------------------|
| - Au poste « Autres Réserves » | 391.324 Euros |
| - A titre de dividende | <u>1.237.975 Euros</u> |
| - Total égal au bénéfice net comptable | 1.629.299 Euros |

Le dividende unitaire s'élèvera ainsi à 21,53 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende de 1.237.975 Euros est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	1.000.500 €		
31/12/2018	1.000.500 €		
31/12/2017	1.000.500 €		

Le Président



Sud Audit Consulting

Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes

Villa Moreau
16, Rue Irma Moreau
13100 Aix-en-Provence
Tél : +33 (0) 442 692 818
sudauditconsulting@coffre.com

S.A.S au capital
De 50.000 €

RCS Aix-en-Provence
791 778 848

Siret : 791 778 848 00022
N° TVA : FR 71 791 778 848

Inscrit au Tableau de l'ordre des
Experts-Comptables Région Marseille PACA
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires Aux Comptes d'Aix-Bastia

SAM IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 575.000 euros

RCS Aix 514 953 850

Le Domaine de la Gratiane

1 rue Frédéric Chopin

13320 – BOUC BEL AIR

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Sam Immobilier,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Société Sam Immobilier** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Société Sam Immobilier** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe « Titres immobilisés », de l'annexe des comptes sociaux expose les règles et méthodes d'évaluation des Titres de Participation. Nos travaux ont consisté à examiner, les données et hypothèses retenues, la documentation fournie ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Au cours de l'exercice écoulé, vous avez souscrit au capital des sociétés civiles de construction vente ci-après désignées :

-95 % du capital de la Société L'AZUREEN Société Civile au capital de 1.000 euros dont le siège social est Le Domaine de la Gratiane – 1, rue Frédéric Chopin - 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence (13), et identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 890 331 655.

- 95 % du capital de la Société NOTRE DAME Société Civile au capital de 1.000 euros dont le siège social est Le Domaine de la Gratiane – 1, rue Frédéric Chopin - 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence (13), et identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 882 102 015.

- 95 % du capital de la Société LES SUITES DE MOREAU Société Civile au capital de 1.000 euros dont le siège social est Le Domaine de la Gratiane – 1, rue Frédéric Chopin - 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence (13), et identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 891 248 221.

- 65 % du capital de la Société 191 CAILLOS Société en Nom Collectif au capital de 1.000 euros dont le siège social est Le Domaine de la Gratiane – 1, rue Frédéric Chopin - 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence (13), et identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 883 933 590.
- 80 % du capital de la RESERVE Société Civile au capital de 1.000 euros dont le siège social est Le Domaine de la Gratiane – 1, rue Frédéric Chopin - 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence (13), et identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 889 270 948.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

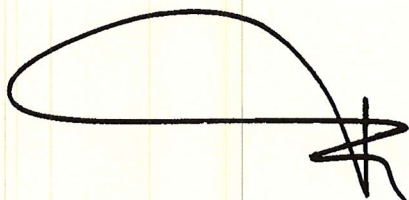
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 juin 2021,

Sud Audit Consulting
Commissaire aux Comptes
André COFFRE.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, intersecting strokes.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAM IMMOBILIER

1 RUE FREDERIC CHOPIN
LE DOMAINE DE LA GRATIANE
13320 BOUC BEL AIR

COMPTES ANNUELS

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEES
11 IMPASSE DU JASMIN ETOILE
LE JARDIN DES ESSENCES
13320 BOUC BEL AIR
04 42 91 06 55

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	41 426	29 345	12 081	14 106	2 025	14.35
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	412 000	234 200	177 800	220 441	42 641	19.34
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	31 200		31 200	28 000	3 200	11.43
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	2 134		2 134	1 864	270	14.49
	Total II	486 760	263 545	223 215	264 411	41 196	15.58
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	2 344 183		2 344 183	1 971 857	372 327	18.88
	Autres créances	9 173 524		9 173 524	8 198 318	975 207	11.90
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 504 629		1 504 629	1 502 901	1 728	0.11
	Disponibilités	252 296		252 296	135 960	116 336	85.57
	Charges constatées d'avance (3)	9 106		9 106	22 225	13 120	59.03
	Total III	13 283 738		13 283 738	11 831 260	1 452 478	12.28
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 770 498	263 545	13 506 954	12 095 671	1 411 282	11.67

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/202012	Exercice N-1 31/12/201912	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 575 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	575 000	575 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 091 555	2 786 407	305 149	10.95
	Réserves réglementées	57 500	57 500		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	398	398		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 629 299	1 305 649	323 650	24.79
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 353 753	4 724 954	628 799	13.31
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	250 028	281 105	31 077-	11.06-
	Total III	250 028	281 105	31 077-	11.06-
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	990 000		990 000	
	Concours bancaires courants	2 966 180	2 523 526	442 654	17.54
	Emprunts et dettes financières diverses	2 313 981	1 966 551	347 429	17.67
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 138	325 608	189 470-	58.19-
	Dettes fiscales et sociales	913 848	787 543	126 305	16.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	583 026	1 402 384	819 358-	58.43-
	Produits constatés d'avance (1)		84 000	84 000-	100.00-
	Total IV	7 903 173	7 089 613	813 560	11.48
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	13 506 954	12 095 671	1 411 282	11.67
		6 913 173	7 089 613		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 323 196		3 323 196	3 962 851		639 655	16.14
Chiffre d'affaires NET	3 323 196		3 323 196	3 962 851		639 655	16.14
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 344			1 344	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			20 860	34 374		13 514	39.32
Autres produits			15 018	941		14 077	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 360 418	3 998 166		637 748	15.95
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			912 218	1 278 235		366 017	28.63
Impôts, taxes et versements assimilés			52 538	66 823		14 285	21.38
Salaires et traitements			964 091	975 185		11 094	1.14
Charges sociales			428 026	448 050		20 024	4.47
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			55 291	50 793		4 499	8.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 440	2 212		228	10.29
Total des Charges d'exploitation (II)			2 414 605	2 821 298		406 693	14.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			945 813	1 176 868		231 056	19.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1 585 585	956 399		629 186	65.79
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	2	121	6	370	4 249-	66.71-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2	121	6	370	4 249-	66.71-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	82	196	105	706	23 510-	22.24-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	82	196	105	706	23 510-	22.24-
2. Résultat financier (V-VI)	80	075-	99	336-	19 261	19.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2	451 323	2	033 932	417 391	20.52
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30	988	51	510	20 523-	39.84-
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	281	105			281 105	
Total VII	312	093	51	510	260 582	505.89
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	399	807	95	216	304 591	319.89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	250	028	281	105	31 077-	11.06-
Total VIII	649	835	376	321	273 514	72.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	337	743-	324	811-	12 932-	3.98-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	484	281	403	472	80 809	20.03
Total des produits (I+III+V+VII)	5	260 217	5	012 445	247 771	4.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3	630 917	3	706 797	75 879-	2.05-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1	629 299	1	305 649	323 650	24.79

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAM IMMOBILIER

1 RUE FREDERIC CHOPIN
LE DOMAINE DE LA GRATIANE
13320 BOUC BEL AIR

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEES
11 IMPASSE DU JASMIN ETOILE
LE JARDIN DES ESSENCES
13320 BOUC BEL AIR
04 42 91 06 55

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	10
Ventilation de l'effectif moyen	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 13 506 953.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 323 195.68 Euros et dégageant un bénéfice de 1 629 299.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entreprise a été fermée durant le premier confinement.
Elle a eu recours à du chômage partiel pendant cette période.
Un prêt garanti par l'état PGE a été souscrit pour 990 000 euros.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	57 500			57 500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	15 700	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres de participations des filiales, supports de programmes immobiliers, ont fait l'objet de provision en fonction de la marge opérationnelle attendue au terme de l'opération à la date de clôture.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	186 083
Autres créances	4 866
Total	190 949

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 337
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 007
Dettes fiscales et sociales	98 867
Autres dettes	76 495
Total	218 706

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 106
Total	9 106

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
HONORAIRES DE PROMOTION	2 877 219
REFACTURATIONS FILIALES	445 976
Total	3 323 195

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	3
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 034 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 034 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	1 500 000
Autres engagements donnés :	1 500 000
-Pour une ouverture de crédit en compte courant d'un montant maximal de 3 000 000 €	
Nantissement du compte à terme	1 500 000
Total (1)	3 000 000
(1) Dont concernant les dirigeants	1 500 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du	: CIC LYONNAISE DE BANQUE
Nom des personnes ayant donné leur caution	: Alain ROSTAN
Montant initial de la caution	: 1 300 000
Montant restant dû de la caution	: 1 300 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Caution donnée au profit du	:	CIC LYONNAISE DE BANQUE
Nom des personnes ayant donné leur caution	:	Alain ROSTAN
Montant initial de la caution	:	200 000
Montant restant dû de la caution	:	200 000

Caution donnée au profit du	:	CIC LYONNAISE DE BANQUE
Nom des personnes ayant donné leur caution	:	AR INVESTISSEMENT
Montant initial de la caution	:	300 000
Montant restant dû de la caution	:	300 000